

Vos questions / nos réponses

Désintoxication

Par [Profil supprimé](#) Postée le 30/12/2009 07:35

Les parents peuvent il obliger un adolescent à se faire désintoxiquer même si lui ne le veut pas
Merci

Mise en ligne le 31/12/2009

Il est difficile d'obliger un adolescent à se faire soigner s'il ne le veut pas. Il existe plusieurs manières de l'aider. La personne titulaire de l'autorité parentale peut par exemple l'obliger à se faire hospitaliser dans une situation d'urgence, s'il présente des troubles psychiques, ou s'il se met en danger de manière avérée.

En dehors de cette procédure d'urgence, il convient plus de pouvoir s'intéresser aux problématiques que peuvent cacher une consommation de drogues. Pour cela, seuls le dialogue et l'écoute peuvent l'amener à exprimer une éventuelle souffrance et à se faire aider. Une "désintoxication" n'a pour but que d'amener la personne à arrêter de consommer, mais en aucun cas celle-ci ne règle un problème de mal être. Il est en effet nécessaire pour cela de faire un travail de fond, avec l'aide d'une psychologue par exemple, comme il est possible de le faire dans des lieux spécialisés pour les jeunes consommateurs. Ce type de lieu, gratuit et anonyme, reçoit les consommateurs sous forme de consultations afin de mettre en place un suivi sur le long terme.

Le problème se situe bien là, on ne peut pas obliger un adolescent à parler de ses problèmes, quelle que soit la manière employée pour le "forcer" à s'y rendre.

Ces lieux accueillent aussi les parents afin de pouvoir être conseillés et écoutés, ce qui peut vous permettre de mieux aider votre fils par la suite, s'il refuse pour le moment de se faire aider. Vous trouverez ci-dessous l'adresse d'un établissement se trouvant sur Marseille.

Vous avez aussi la possibilité de contacter l'un de nos écoutants en appelant Drogues Info Service au 0800.23.13.13 (appel gratuit et anonyme depuis un poste fixe, 7jrs/7 de 8h à 2h). Vous pourrez y trouver une écoute mais aussi des conseils, notamment en amenant des éléments complémentaires sur la situation, comme son âge, la drogue qu'il consomme, mais aussi le contexte familial, entre autres.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Espace Puget bis - Consultations Jeunes Consommateurs

**175 rue Paradis
13006 MARSEILLE**

Tél : 04 96 17 67 75

Site web : www.espacepugetbis.fr/

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h

Voir la fiche détaillée